



**Exposé des motifs et projet de décret
accordant un crédit
pour financer les frais propres du Bureau de construction
de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD)**

Exposé des motifs

1. Rappel

Le Conseil d'Etat a créé le 16 janvier 1968 un comité directeur qu'il chargeait d'assurer le transfert à Dorigny de l'Université de Lausanne, à l'exception de sa Faculté de médecine. Il lui délégua une part importante des pouvoirs de maître de l'ouvrage et le dotait d'un organisme de planification et d'exécution le «Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny» (BUD).

Depuis le BUD a réalisé des travaux pour un montant de 216 900 000 francs.

La dernière demande de crédit de 1 279 000 francs pour couvrir les frais du BUD pour la période du 31 juillet 1976 au 31 décembre 1981 date de septembre 1978 (Exposé des motifs N° 33). Ce crédit est épuisé.

Le projet de décret qui suit a pour but de mettre à la disposition du Comité directeur du BUD un crédit de 1 650 000 francs destiné à financer ses frais propres.

2. Organisation et tâches du BUD

Organisation

Le Comité directeur du BUD est composé de trois membres qui exercent leur mandat à titre bénévole et qui sont MM. Roger Givel, président, Antoine Hoefliger et André Gavillet, membres.

L'organe technique et administratif à leur disposition est dirigé par M. Guido Cocchi, architecte mandaté. La réalisation des bâtiments est confiée à des mandataires et à des entreprises.

Tâches

En accord avec le Conseil d'Etat et le Rectorat de l'Université, le Comité directeur du BUD planifie, coordonne et dirige les travaux. En outre il gère tous les investissements nécessaires à la création de l'Université à Dorigny.

De 1968 à ce jour il a présidé à la réalisation des bâtiments et travaux suivants:

- Collège propédeutique 1969–1970
 - Bâtiment des sciences physiques 1971–1973
 - Aménagements de la zone sportive commune à l'Université et à l'EPFL 1971–1980
 - Bâtiment des Facultés des sciences humaines – 1^{re} étape 1975–1977
 - Institut suisse de droit comparé 1980–1981
 - Les locaux communs comprenant:
Bâtiment du Rectorat et l'Administration centrale 1979–1981
Bibliothèque universitaire et restaurants universitaires en construction
 - Bâtiment de biologie en construction
 - Infrastructure importante comprenant les routes, passages inférieurs pour piétons, parkings, caniveaux techniques, canalisations.
 - Transformation de l'habitation de la ferme de Dorigny 1981
- pour un montant total de 216 900 000 francs.

Pour la période 1982–1986 le Comité directeur a notamment pour tâches:

- de terminer la construction de la Bibliothèque universitaire et des restaurants universitaires pour l'automne 1982
- de terminer la construction du bâtiment de biologie pour l'automne 1983
- d'étudier et de réaliser la 2^e étape du bâtiment des Facultés des sciences humaines qui abritera les Facultés des lettres, des sciences sociales et politiques et de théologie
- de préparer la réalisation de l'Ecole de pharmacie

Durant cette même période quelque 20 millions de francs seront investis et gérés chaque année, soit 10 à 11 millions de francs pour le canton et 9 à 10 millions de francs en provenance de la Confédération (subventions selon la loi d'aide aux universités).

De plus, des travaux importants de mises à jour des plans des bâtiments existants et des infrastructures sont nécessaires pour assurer une bonne gestion de l'utilisation et de l'entretien des locaux et des installations techniques.

3. Situation du dernier crédit (Exposé des motifs N° 33/1978)

Total des dépenses du BUD pour la période de juillet 1976 à décembre 1981	Fr. 2 045 000.—
Evaluation des dépenses selon exposé des motifs N° 33/1978:	
part du canton	Fr. 1 279 000.—
part de la Confédération	Fr. 586 000.—
	» 1 865 000.—
Dépassement	Fr. 180 000.—

Ce dépassement est dû à une accélération des réalisations entreprises par le BUD, d'une part, et à l'augmentation du coût de la vie, d'autre part.

Le décompte déterminant la part vaudoise et celle prise en charge par la Confédération ne peut pas à ce jour être présenté. En effet, si la subvention fédérale est assurée dans son principe, son montant n'est pas encore connu.

4. Evaluation des frais propres du BUD pour la période 1982-1986

1982 Salaires, charges sociales, honoraires, frais de bureau	Fr. 250 000.—
1983 »	» 400 000.—
1984 »	» 400 000.—
1985 »	» 300 000.—
1986 «	« 300 000.—
Total	<u>Fr. 1 650 000.—</u>

Ce qui représente une moyenne de 350 000 francs par année.

5. Participation fédérale

Depuis 1972, les frais de planification et d'études peuvent donner lieu au versement de subventions. Une demande de subventionnement selon l'article 3 nouveau de l'article 10 de la LAU a été introduite.

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

Projet de décret

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Article premier. — Un crédit de 1 650 000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour le financement des frais propres du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny.

Art. 2. — Ce montant sera prélevé sur le compte «Dépenses d'investissement» et amorti en cinq ans.

Art. 3. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1^{er} mars 1982.

Le président:

M. Blanc

Le chancelier:

F. Payot

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Solde à amortir au 31 décembre 1982

a) Solde au 31.12.1982 selon budget ..	Fr.	1 241 147 550.—
b) Demandes en cours	»	26 415 000.—
c) Présent crédit	»	1 650 000.—
		<hr/>
	Fr.	1 269 212 550.—

2. Charges d'amortissement pour le budget 1983

a) Amortissements inscrits au budget 1982	Fr.	76 612 800.—
b) Amortissements relatifs à des décrets votés en 1981 mais non amortissables en 1982	»	3 301 200.—
c) Demandes en cours	»	1 344 600.—
d) Présent crédit	»	330 000.—
		<hr/>
	Fr.	81 588 600.—